

## ▣ Les missions du C.C.A.S.

Il n'est pas toujours évident de savoir vers quel service se tourner selon la demande à formuler. Dans cette édition, nous vous proposons de nous rendre à la Mairie Annexe située, Place Neuve pour découvrir le C.C.A.S. de Lorgues. Afin de répondre aux différents besoins, les tâches ont été réparties :



### Marie-Ange GRYZKA

Tel. 04.94.85.92.78 - Mail : [ccas.mag@lorgues.fr](mailto:ccas.mag@lorgues.fr)

- Secteur des Aides ménagères : Plannings mensuels à réajuster quotidiennement  
Congés annuels, maladie, CET...  
(transcription de l'État, vérification, comptabilisation et calcul de frais)
- Facturation des bénéficiaires, des caisses prestataires
- Contrôle des heures (bénéficiaires et agents) et des tarifs
- Suivi de la prise en charge des bénéficiaires
- Contrôle, rapprochement, relance des sommes perçues en Trésorerie



### Patricia VERDAINE

Tel. 04.94.85.92.79 - Mail : [ccas.pv@lorgues.fr](mailto:ccas.pv@lorgues.fr)

- Registre communal de sauvegarde : enregistrement des demandes d'inscript<sup>o</sup>, tenue du registre
- Plans d'urgence "canicule" et "grand froid" - Visites sur place des personnes en difficulté
- Dossier Allocation Personnalisée d'Autonomie A.P.A. :
- Saisie des données pour la constitution des dossiers, information des bénéficiaires
- Dossiers "aide sociale" : dossier à établir, envoyer, si enfants :  
les obligations alimentaires et transmission des dossiers au CD 83
- Dossiers M.D.P.H. - Aide à la constitution des dossiers, si besoin
- Téléalarme



### Céline CRESPIE

Tel. 04.94.85.92.77 - Mail : [ccas.cc@lorgues.fr](mailto:ccas.cc@lorgues.fr)

- Logements Sociaux : Récept<sup>o</sup> et vérificat<sup>o</sup> des dossiers, saisie si besoin, suivi des renouvellements
- C.M.U. : constitution de dossiers et transmission
- R.S.A. : instruction des dossiers avec la C.A.F.
- Aide à la constitution des dossiers, si besoin
- Conciliateur : prise de R.D.V.
- Aide à la personne sur borne informatique pour les différents organismes sociaux
- Carte de bus "Ted Bus" : Ouverture de droit pour une réduction ou gratuité si éligibilité
- Carte piscine : obtention si éligibilité
- Festivités en faveur des personnes âgées

## ▣ Registre communal de sauvegarde

Un registre communal nominatif de recensement des personnes âgées et des personnes handicapées est institué pour les personnes qui en font la demande.

Ce registre s'inscrit dans le cadre du plan communal de sauvegarde qui définit l'organisation prévue par la commune afin d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population, en cas d'événements (inondation, canicule, pandémie, incendie,...).

### Peuvent s'inscrire sur ce registre :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile ;
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre III du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Les personnes en résidence secondaire à Lorgues ont la possibilité de demander leur inscription sur le registre de la commune ou si un tiers procède à un signalement pour elles.

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée ou son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale).

### La demande d'inscription peut se faire par écrit à l'aide d'un formulaire mis à disposition :

- Sur simple appel téléphonique au 04 94 95 92 79 ;
- Les lundi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ; le mardi de 13h30 à 16h30 ; le jeudi de 8h30 à 12h
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [registre.communal@lorgues.fr](mailto:registre.communal@lorgues.fr)
- ou téléchargeable sur le site internet de la Mairie : <http://www.lorgues.fr>